Image not found or type unknown

Rupture de contrat en entreprise familiale

Par **ninja85**, le **27/06/2011** à **09:56**

Bonjour,
je voudrai savoir ce que risque une epouse qui travaillant pour son mari sous contrat ,quitterai son emploi suite a une separation au cours de laquelle le mari la met a la porte.
merci de votre reponse

Par **edith1034**, le **27/06/2011** à **13:30**

RIEN si elle justifie qu'elle mise à la porte

pour tout savoir sur les sociétés

http://www.fbls.net/STATUTS.htm

Par **ninja85**, le **27/06/2011** à **15:05**

aura-t-elle droit au chomage ?

Par **edith1034**, le **27/06/2011** à **15:44**

le problème est la discussion qui aura lieu sur le principe du lien de subordination

il faut qu'elle entame à une procédure de divorce pour justifier que la rupture vient du divorce et qu'elle est soumise sur le plan du travail à son mari

il faut aussi qu'elle n'ait pas la majorité dans la SARL

Par **Cornil**, le **28/06/2011** à **00:21**

Bonsoir
Moi je comprends que "ninja85" est "mise à la porte" de son domicile et non de son emploi, sinon le problème ne se poserait pas.
Dans ce cas une démission de son emploi ne lui donnera malheureusement pas droit au chomage, la règlementation UNEDIC ne prévoyant pas les problèmes de couple pour justifier une démission légitime...
Désolé "ninja85", bon courage et bonne chance quand même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés